



# REGLEMENT

## **Art. 1 : DATE ET NATURE DE L'ÉVÈNEMENT**

L'épreuve des 20 km de Paris Connecté est une compétition virtuelle d'une distance de 20 kilomètres, à réaliser en marchant ou en courant en une seule fois, sans limite de temps et n'importe où pourvu que le parcours choisi soit adapté et sûr. L'association s'engage à reverser 5€ par inscription individuelle au profit de l'INSTITUT PASTEUR.

**Date** : du jeudi 8 au dimanche 11 octobre 2020 soit 4 jours complets.

**Distance** : 20 km (tolérance de 200 m après avoir dépassé les 20 kilomètres)

**Discipline** : course à pied ou marche sans barrière horaire

## **Art. 2 : ORGANISATEURS**

La 1<sup>ère</sup> édition des 20 km de Paris Connecté est organisée par :

L'Association « Club des 20 Km de Paris »

16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or

CS 40300

94114 Arcueil Cedex

[contact@20kmparis.com](mailto:contact@20kmparis.com)

## **Art. 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION**

La participation à la manifestation est conditionnée à :

### A- Catégorie d'âge

L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés ou non, à partir de la catégorie junior, nés en 2002 ou avant. Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.

### B- Droit d'inscription

Tous les acteurs de cette épreuve s'engagent en s'inscrivant sur la plateforme Njuko dédiées aux inscriptions des 20 km de Paris Connecté.

Les inscriptions sont ouvertes à partir du Lundi 10 Août 2020 et cela jusqu'au samedi 10 octobre 2020 à 23h59.

3 packs d'inscription sont proposés :

- **Pack connecté : 15 € dont 5 € reversés à l'Institut Pasteur**

- Dossard et diplôme numérique,
- Participation aux tirages au sort
- Options :
  - T-shirt : **10 €**
  - Médaille : **6 €**
- **Pack Collector : 29 €** dont 5 € reversés à l'Institut Pasteur  
Contenu du Pack Connecté +
  - Médaille finisher
  - Tee-shirt souvenir JOMA
  - Sac besace GMF
  - 2 envois en France (Tee-shirt puis médaille)
  - Participation aux entraînements de préparation
  - Option :
    - Kids : **10 €** par enfant (3 enfants max par Pack Collector)
      - Une médaille, un tee-shirt JOMA et un jeu Goliath
- **Pack Duo Collector : 54 €** dont 10 € reversés à l'Institut Pasteur  
Contenu de 2 Packs Connecté +
  - 2 Médailles finisher
  - 2 Tee-Shirt souvenir JOMA
  - 2 envois en France (2 tee-shirts puis 2 médailles)
  - Participation aux entraînements de préparation
  - Option :
    - Kids : **10 €** par enfant (6 enfants max par Pack Duo Collector)
      - Une médaille, un Tee Shirt JOMA et un jeu Goliath

Ces prix intègrent les envois en France et il est possible de recevoir son pack en Europe ou à l'international moyennant un surcoût de 6€ (envoi Europe) et de 10 € (envoi hors Europe).

Ces montants d'inscription permettent de prendre en compte les coûts de gestion de la plateforme d'inscription, de la communication sur la course et l'amortissement du temps/homme consacré au projet.

#### C- Assurance

Tous les inscrits déclarent être en possession d'une police d'assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels. C'est une compétition en ligne, non encadrée par l'organisateur. Tous les inscrits participent sous leur entière responsabilité pour tout dommage que ce soit. La réalisation d'une distance de 20 km demande un entraînement adapté, tous les participants doivent être sûrs de leur état de bonne forme physique pour réaliser les 20 km de Paris Connecté. En souscrivant à la course, les participants déclarent être informés de ce point et acceptent de participer sous leur entière responsabilité. Ils dégagent l'association « Club des 20 km de Paris », organisateur de l'évènement, de toutes responsabilités pour quelques réclamations que ce soit, concernant toutes blessures personnelles, décès ou dommages matériels survenus lors de cette course connectée.

### Art. 4 : INSCRIPTIONS

#### A- Généralités

Les inscriptions sont ouvertes à compter du 10 août 2020. Toute inscription est ferme et définitive et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

#### B- Athlètes handisports « Fauteuil »

Les athlètes en fauteuil pourront participer à la course, sauf ceux de type « Handibyke » considérés comme cyclistes par la Fédération Handisport. Le port du casque est obligatoire. Le fauteuil doit être doté d'un dispositif de freinage. Les Handisport « fauteuil » ne seront pas connectés à la plateforme technique

de la course. Ils devront fournir la preuve de la réalisation de la course en fournissant la trace GPS (fichier GPX) de leur épreuve.

Un classement séparé du classement général sera établi.

#### C- Athlètes handisports « Debout »

Les athlètes Handisport « Debout » pourront participer à la course. Un classement séparé du classement général sera établi.

#### D- Joëlette

Des équipes de joëlettes sont également incitées à participer.

Le nombre d'accompagnateurs de la Joëlette est fixé à 6 obligatoirement. L'équipe devra procéder à une inscription groupée dans le module d'inscription. Les 6 équipiers sont inscrits, devront réaliser l'épreuve ensemble avec la joëlette et avoir donc des résultats cohérents.

Un classement séparé du classement général sera établi.

#### E- Enfants

Les enfants de 6 à 16 ans pourront participer aux 20 kids de Paris Connecté. Leurs performances seront affichées et regroupées en fonction des catégories ci-après :

- 6 – 9 ans : 1000 m
- 10 – 13 ans : 2024 m
- 14 – 16 ans : 5000 m

Les enfants ne seront pas connectés à la plateforme technique de la course, leurs résultats seront déclarés par un adulte responsable sur une page dédiée de notre partenaire technique.

### **Art. 5 : DONNEES D'ACTIVITES**

Les participants enregistreront les données de leurs activités relatives aux 20 km de Paris Connecté à l'aide de leur dispositif numérique personnel. Aucun chronométrage officiel ne sera réalisé.

Après avoir connecté son dispositif personnel de tracking avant l'événement, ces données d'activité seront automatiquement importées sur la plateforme du prestataire technique ce qui permettra la validation de la performance.

La présentation des temps du 20 km ne constitue pas un classement homologué par la FFA.

L'association Club des 20 km de Paris se réserve la possibilité de réaliser des contrôles, en partenariat avec la plateforme prestataire, sur les performances qui pourraient lui apparaître suspecte. Dans ce cas, l'association se réserve la possibilité de supprimer toute performance suspecte et de désinscrire le participant du classement général et du tirage au sort.

### **Art. 6 : LOTS**

Les arrivants pourront gagner par tirage au sort des lots de nos partenaires. La liste des lots sera communiquée sur la page d'inscription aux 20km de Paris Connecté.

### **Art. 7 : SECURITE & MEDICAL**

La participation aux 20 km de Paris Connecté peut s'effectuer partout en France, dans le monde, de façon libre, dans le respect de l'utilisation des lieux en vigueur sur le territoire où l'activité est réalisée (code de la route notamment). En particulier, le choix des lieux devra prendre en compte en tout premier aspect la sécurité pour réaliser les 20 km. Les parcs, forêts et autres lieux piétons seront privilégiés.

Chaque participant devra avoir pris ses dispositions de façon à réaliser la distance dans des conditions optimales. Il conviendra donc de prendre en compte notamment les conditions climatiques et ses capacités physiques personnelles, et d'adapter son activité en fonction.

## **Art. 8 : REGLES SPORTIVES**

La compétition se déroule selon les règles sportives indiquées dans la charte des 20 km de Paris Connecté accessible sur la page d'inscription aux 20km de Paris Connecté.

## **Art. 9 : CLASSEMENTS ET RECOMPENSES**

### A- Classements

Il sera établi à minimum un classement scratch masculin et un classement scratch féminin.

Il y a un classement pour chaque catégorie définie par la Fédération Française d'Athlétisme. Les coureurs recevront leur classement scratch et leur classement dans leur catégorie. En plus de ces catégories officielles, un classement selon les catégories internationales définies par tranche de 5 ans sera indiqué sur le diplôme de la course.

### B- Récompenses

Il sera remis à tous les participants ayant fait les 20 km, un diplôme à télécharger et une médaille collector pour ceux ayant souscrit à l'option ou ayant choisi l'inscription avec le pack Collector.

Les premiers de chaque catégorie seront eux aussi récompensés.

Les différentes catégories sont :

- Moins de 19 ans
- 20-24 ans
- 25-29 ans
- 30-34 ans
- 35-39 ans
- 40-44 ans
- 45-49 ans
- 50-54 ans
- 55-59 ans
- + de 60 ans
- Handisport « fauteuil »
- Handisport « debout »
- Joëlette

Les récompenses pour les meilleurs performeurs seront :

Bons d'achat de 500€, 300€, 200€ aux 3 meilleurs hommes et 3 meilleures femmes au scratch

Bons d'achats de 100€ aux 1<sup>er</sup> de chaque catégorie pour les hommes et les femmes

Bon d'achat de 100€ au 1<sup>er</sup> homme et à la 1<sup>ère</sup> femme handisport fauteuils et handisports debout

Bon d'achat de 100€ à la 1<sup>ère</sup> joëlette

Pour les 3 premiers homme et femme au scratch

Crédit Dott pour des trajets en trottinette d'une valeur de 20€

Un pack Saint-Yorre contenant un sac de sport, une visière, un polo et un buff d'une valeur de 50€

Pour les premiers homme et femme de chaque catégorie

Un pack Saint-Yorre contenant un sac de sport, une visière, un polo et un buff d'une valeur de 50€

Pour tous les inscrits à l'événement, un tirage au sort aura lieu après l'événement pour gagner les lots :

1 an de trajet en trottinette Dott : soit 100 trajets de 20 min valable 1 an (Valeur 500€)

1 montre Polar Vantage M d'une valeur de 250€

5 casques JBL Casques Reflect Flow d'une valeur de 150€

5 enceintes JBL Flip 5 Eco Edition d'une valeur de 130€  
5 bons d'achat chez Bio-c-Bon d'une valeur de 100€ chacun  
5x2 places de concert pour un concert RTL2 d'une valeur de 70€ chacun  
10 lots d'un pack Saint-Yorre contenant un sac de sport, une visière, un polo et un buff d'une valeur de 50€  
10 crédits pour des trajets en Dott d'une valeur de 20€

#### D- Publication des résultats

Les résultats provisoires seront publiés sur la plateforme de notre partenaire technique Running Heroes et mis à jour tout au long de l'épreuve. Les résultats définitifs et officiels seront publiés sur le site des 20 km de Paris sous une semaine.

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime.

#### **Art. 10 : EXCLUSION**

Les 20 km de Paris Connecté est interdit à tous les engins à roue(s).

#### **Art. 11 : DROIT A L'IMAGE**

Par votre inscription aux 20 km de Paris Connecté, vous autorisez expressément l'association Club des 20 Km de Paris ainsi que ses ayants-droit (tels que les partenaires et médias) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire votre nom, votre image, votre voix et votre prestation sportive dans le cadre de la course connectée en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

#### **Art. 12 : DONNEES PERSONNELLES**

##### Données collectées :

En vous inscrivant aux 20 km de Paris Connecté, vous êtes amenés à fournir un certain nombre de données et d'informations notamment lors de votre inscription. Ces données permettent de vous identifier, directement ou indirectement, et peuvent être considérées comme des données personnelles au sens de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.

De façon générale, les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au personnel habilité par l'Association Club des 20km de Paris qui peut être des membres de l'Association ou une société prestataire responsable du traitement de ces données (gestionnaire des inscriptions, agence de communication...).

L'Association Club des 20km de Paris collecte ces données, pour des finalités déterminées, conformément aux dispositions légales applicables et avec votre consentement, et notamment aux fins de :

- Permettre la création, la gestion et les accès à votre compte le cas échéant ;
- Fournir les informations et les options choisies
- Permettre le traitement, le suivi et la gestion de vos inscriptions aux différentes éditions des 20 km de Paris Connecté et 20 km de Paris ;
- Lutter contre la fraude ;
- Permettre la gestion, la modification et l'amélioration des services proposés par l'Association Club des 20 km de Paris ;
- Envoyer des e-mails ou des messages afin de vous fournir toute information utile telle que la confirmation de votre commande, les mises à jour, des lettres d'informations des 20km de Paris, ...

- Envoyer des e-mails ou SMS afin de vous fournir des informations, annonces et mises à jour relatives aux 20 km de Paris Connecté ;
- Collecter des informations notamment par le biais de sondages, d'enquêtes ou de questionnaires que nous vous communiquerons.
- Envoyer des e-mails ou SMS afin de vous informer d'autres événements partenaires qui pourraient vous intéresser
- Permettre la gestion marketing et la promotion des services que nous proposons ;
- Envoyer des e-mails ou SMS, afin de communiquer des offres promotionnelles, publicités ou autres communications commerciales provenant de partenaires des 20 km de Paris.
- Organiser des loteries et jeux-concours et vous permettre de vous inscrire et de participer à ceux-ci,
- S'assurer du respect des dispositions légales et réglementaires applicables ;
- S'assurer de la bonne exécution de l'épreuve des 20 km de Paris Connecté grâce à notre « Brigade Antitriche »
- Vous informer de vos résultats, vous communiquer vos diplômes ;
- Permettre toute autre finalité précisée lors de la collecte des Données.

Les informations recueillies sont enregistrées dans une base de données. Conformément à la loi "informatique et libertés", vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant l'organisation :

- Par mail à l'adresse [rgpd@20kmparis.com](mailto:rgpd@20kmparis.com),
- Ou courrier postal, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé à L'Association « Club des 20km de Paris » 16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or CS 40300 - 94114 Arcueil Cedex.

Vous pouvez également vous désabonner des newsletters en vous rendant directement en bas de l'une des newsletters que vous recevez. Vos demandes seront prises en compte dans un délai maximum de 48h -jours ouvrables-, sauf pour les demandes transmises par courrier postal, qui requièrent un délai de 8 jours.

#### **Art. 13 : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Le participant s'engage à ne pas abandonner de matériel, ou jeter de déchets sur la voie publique lors de l'épreuve.

#### **Art. 14 : ANNULATION**

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle, d'évolution des règles de confinement ou de toutes autres circonstances mettant en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de modifier la date pour l'enregistrement des performances ou d'annuler la session de running sans que les acteurs puissent prétendre à une réparation du préjudice

En cas d'annulation de votre part, tous les frais d'inscriptions sont réservés à l'association « Club des 20 km de Paris » dont 5€ à l'Institut Pasteur.

Cependant si vous aviez souscrit à un pack Collector, Duo Collector ou sélectionné des options (médaille, t-shirt, gravure médaille) au moment de votre inscription, vos dotations vous seront envoyées.

## **Article 15 – LITIGE**

Toute réclamation, en vue d'un règlement amiable, doit être faite par écrit à l'organisateur à l'adresse suivante :

Association Club des 20 km de Paris – 16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or – CS 40300 – 94114 Arcueil Cedex.

Cette demande doit être accompagnée d'une enveloppe timbrée pour la réponse, préparée avec les noms et adresse du destinataire, dans un délai de 30 jours après la course.

Toute contestation devra être produite devant le tribunal compétent.

## **Art. 16 : ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT**

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.